

Opération détection du radon

La CSBE apporte les correctifs sans délai

Saint-Georges, le 20 septembre 2013 – La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin effectuera sans délai les travaux requis dans dix établissements où a été enregistré un dépassement de la norme de Santé Canada concernant la présence du radon. Il est cependant important de rappeler que ces travaux sont effectués à titre préventif. Selon les experts de la santé publique, seule une exposition continue à des concentrations élevées de ce gaz pendant plusieurs années représenterait un risque pour la santé.

Comme ce fut le cas partout au Québec, la CSBE a procédé l'automne dernier à une opération de détection du radon dans ses immeubles. On a alors réparti 1445 détecteurs de radon (dosimètres) dans 73 bâtiments.

Voici les résultats obtenus :

Concentration de radon	Nombre d'immeubles	Immeubles concernés	Mesure recommandée	Mesure appliquée
Moins de 200Bq/m ³ *	59	Tous les autres	Aucune correction requise	Aucune
Entre 200 et 600 Bq/m ³ Moins de 10 % des dosimètres indiquent un dépassement	4	Polyvalente de Saint-Georges Siège social (Saint-Georges) CIMIC (Saint-Georges) École des sommets (Saint-Zacharie)	Travaux correctifs à l'intérieur de deux ans	Lectures supplémentaires pour confirmer le résultat
Entre 200 et 600 Bq/m ³ Plus de 10 % des dosimètres indiquent un dépassement	8	Atelier Sartigan (Saint-Georges) École des Bois-Francis (Saint-Théophile) École Notre-Dame-du-Rosaire (Saint-Benoît-Labre) École du Petit-Chercheur (Sainte-Rose) École Petite-Abeille (Saint-Cyprien) École Notre-Dame de Saint-Elzéar École De Léry (Beauceville) Édifice Beaudoin (Saint-Georges)	Travaux correctifs à l'intérieur de deux ans	Travaux cet automne
Plus de 600 Bq/m ³	2	École Arc-en-Ciel (Saint-Camille) École Rayons-de-Soleil (Saint-Magloire)	Travaux correctifs à l'intérieur d'un an	Travaux cet automne

Bq = becquerel (unité de radioactivité)



Des travaux correctifs seront effectués dès cet automne dans tous les établissements où les résultats sont concluants. Dans ceux où moins de 10 % des dosimètres ont indiqué un dépassement, nous effectuons de nouvelles mesures pour confirmer les résultats. Si nécessaire, les travaux pourront y être effectués avant la limite de deux ans.

La nature des travaux diffèrera dans chaque école, selon le constat de la situation qui sera fait à chaque endroit. De façon générale, les mesures envisagées sont :

1. de colmater les fissures de la dalle sur le sol ou des murs en contact avec le sol;
2. d'installer un tuyau de PVC traversant la dalle sur sol en béton et un ventilateur pour évacuer le radon;
3. d'ajouter un système d'échangeur d'air dans les vides sanitaires.

Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la dégradation de l'uranium présent partout, mais de façon non uniforme, dans la croûte terrestre. Le radon peut s'accumuler dans les bâtiments par le sous-sol. Une exposition à des concentrations élevées de radon pendant plusieurs décennies augmente le risque de développer un cancer du poumon. On peut obtenir plus d'information sur cette question sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec : <http://www.inspq.qc.ca/radon>.

-30-

Source :
Jacques Légaré
Conseiller en communication
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
418 228-5541, poste 2694
jacques.legare@csbe.qc.ca